

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 29 (1903)
Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sher, professeur, à Stuttgart ; Karl Moser, architecte, à Karlsruhe ; Ch. de Muralt, docteur, président de la Société zurichoise des Beaux-Arts ; H. Pestalozzi, syndic de Zurich ; F. de Thiersch, professeur, à Munich.

Il dispose d'une somme de 8500 fr. à répartir entre les auteurs des meilleurs travaux ; trois projets au moins seront primés et la prime attribuée au projet classé en premier rang ne sera pas inférieure à 2500 fr.

Un premier prix ne sera délivré que si l'un des projets est susceptible d'être exécuté sans d'importantes modifications.

Tout en ayant l'intention de confier l'exécution du bâtiment à l'auteur du meilleur projet, le comité se réserve cependant, à cet égard, toute sa liberté.

Après le prononcé du jury, les projets seront exposés publiquement durant dix jours ; le jugement sera inséré dans la *Schweizerische Bauzeitung*¹.

Sans vouloir entrer dans le détail du programme, notons encore les points suivants mentionnés d'une manière toute spéciale :

La cage d'escalier doit être bien éclairée ;

Il sera prévu un chauffage central et l'éclairage électrique de tous les locaux ;

Le coût de l'ensemble des constructions ne dépassera pas 850,000 fr.

Terminons cette courte notice en souhaitant que l'œuvre si bien commencée par nos Confédérés zurichois se poursuive et s'achève à leur entière satisfaction.

R.

¹ Nous nous réservons de publier également les résultats de ce concours. (Réd.).

NÉCROLOGIE

Charles Dufour.

Le professeur Charles Dufour, décédé le 28 décembre dernier, à Morges, était né à Vevy le 20 septembre 1827. Il fit ses études à l'Ecole moyenne de Vevey, puis à l'Académie de Lausanne. Appelé très jeune encore, il n'avait pas 18 ans, à enseigner les mathématiques et les sciences naturelles au collège d'Orbe, il y resta sept ans, puis vint s'établir à Morges et succéder à Fritz Burnier dans son enseignement, qu'il donna jusqu'en 1892.

Il professa aussi la cosmographie au Collège cantonal (1880-1892) et au Gymnase littéraire (1874-1896). Entre temps, il donnait des cours de mathématique à l'Ecole spéciale (1855-1856) et d'astronomie à l'Académie de Lausanne (1864), puis à l'Université (1892-1901), qui, en décembre 1895, fêta le jubilé cinquantenaire de son enseignement. A cette occasion, l'Université de Genève lui décerna le titre de docteur « honoris causa » ; en 1901, celle de Lausanne, voulant lui témoigner combien elle était heureuse de le compter parmi les siens, le nomma professeur honoraire.

En 1881, le Conseil fédéral l'avait appelé à faire partie du Conseil de l'Ecole polytechnique qu'il quitta en 1897.

Notons encore que Charles Dufour fut membre de la Commission suisse d'hydrométrie (1863-1870) et en fut le premier président ; il fit aussi partie de la commission de météorologie de la Société helvétique des sciences naturelles, qui devint plus tard la Commission fédérale de météorologie.

Membre effectif, correspondant ou honoraire de plusieurs sociétés savantes de l'étranger, il y était considéré comme l'un des représentants les plus illustres de la science suisse.

Doué d'une imagination créatrice et d'une puissance de raisonnement remarquables, Charles Dufour laisse après lui une œuvre scientifique considérable, soit en sciences mathématiques, soit en physique ou en astronomie.

Chacun connaît ses recherches sur les principaux phénomènes optiques qui accompagnent le lever du soleil ; sur les mirages et réfractions anormales sur le lac Léman ; ses travaux sur la scintillation des étoiles et sur une nouvelle méthode pour déterminer la distance de quelques étoiles.

Citons encore ses études sur l'altération des images par réflexion à la surface des eaux ; sur l'influence de l'attraction de la lune pour la production du Gulfstream ; sur les éclipses de lune du 3 août 1887 et du 28 janvier 1888 ; sur l'analyse spectrale et la distance de quelques étoiles ; une série de notes sur le glacier du Rhône, et sur ses observations météorologiques ; enfin, de nombreux mémoires sur la scintillation des étoiles, résumés dans le volume inaugural de l'Université de Lausanne en 1892.

Le catalogue de ses travaux, publié en 1895, compte 62 numéros, brochures ou articles parus dans les journaux scientifiques de Suisse, de France ou d'Angleterre.

Plusieurs travaux postérieurs sont encore à citer, tels son étude sur l'opacité de la fumée du charbon, ou celle sur les éclipses de lune du 3 juillet 1898, lors de laquelle il constata l'ombre des Cordillères portée sur la face de la lune, et enfin la détermination de la lumière des étoiles comparée à celle du soleil.

Tunnel du Simplon.

Etat des travaux au mois de décembre 1902.

Galerie d'avancement.

		Côté Nord Brigue	Côté Sud Iselle	Total
1. Longueur à fin novembre 1902.	m.	8261	5713	13974
2. Progrès mensuel	»	208	146	354
3. Total à fin décembre 1902	»	8469	5859	14328

Ouvriers.

Hors du Tunnel.

4. Total des journées	n.	11059	12532	23591
5. Moyenne journalière	»	399	432	831

Dans le Tunnel.

6. Total des journées	»	27742	32186	59928
7. Moyenne journalière	»	1035	1149	2184
8. Effectif maximal travaillant simultanément	»	414	460	874

Ensemble des chantiers.

9. Total des journées	»	38801	44718	83519
10. Moyenne journalière	»	1434	1581	3015

Animaux de trait.

11. Moyenne journalière	»	8	8	16
-----------------------------------	---	---	---	----

Renseignements divers.

Côté nord. — La galerie d'avancement a traversé jusqu'au km. 8,306 le gneiss schisteux granitifère, et de là le schiste micacé calcarifère, parfois pyritifère.

On a arrêté la perforation mécanique pendant 66 heures à cause des fêtes de Ste-Barbe et de Noël.

Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 7^m,04 par jour de travail.

Accidents. — Le 16 décembre, à la suite de l'explosion imprévue d'une mine dans les carrières de la Massa, pendant les essais d'un nouvel explosif, l'ouvrier Drudi Lorenzo, de Cesena (prov. de Forlì), a été tué, et le tâcheron Somaruga Ambrogio, de Milan, blessé mortellement ; ce dernier a succombé à ses blessures le 21 décembre. Le 18 décembre, Santagelo Donato, de Raino (prov. d'Aquila), a été blessé mortellement par un bloc détaché dans la galerie, il est mort le 29 décembre.

Côté sud. — La galerie d'avancement a traversé le gneiss schisteux.

On a arrêté la perforation mécanique pendant 72 heures à cause des fêtes de Ste-Barbe et de Noël.

Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 5^m,21 par jour de travail.

Les eaux provenant du tunnel ont comporté 930 l.-s.

Section vaudoise de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes.

Commission du béton armé.

Réserves de M. de Mollins¹.

Le soussigné approuve le projet de règlement de la sous-commission du béton armé sous les réserves suivantes :

Sous le chapitre *Observations*, qui est un exposé des motifs, nous lisons la phrase suivante :

¹ Voir N° du 10 janvier 1903, page 15.